

Les Responsables de la restauration exercent une fonction centrale, tant sur le plan technique que de la conduite, dans le secteur de la restauration. Ils conçoivent et pilotent l'offre de boissons, de mets et d'événements, et veillent à ce que les processus opérationnels soient mis en œuvre de manière fluide, axée sur la qualité et rentable.

Leur domaine d'activité comprend l'analyse des besoins de la clientèle, des groupes cibles et des tendances, la planification et le développement continu des offres, ainsi que l'organisation et la coordination des processus dans le secteur de la restauration. Ils définissent les bases d'exploitation, utilisent des outils de conduite adaptés et veillent à ce que les structures, les processus et les ressources soient exploités efficacement dans les activités opérationnelles.



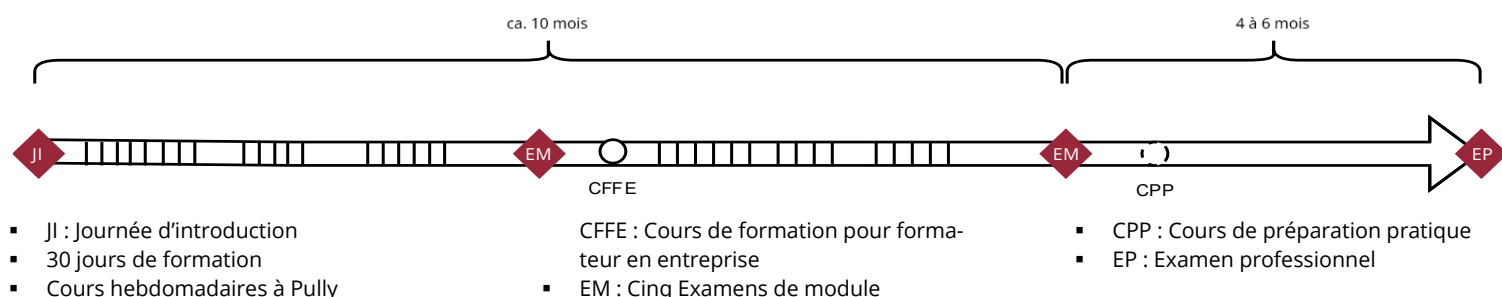
Conditions d'admission à l'examen professionnel :

- Certificat fédéral de capacité (CFC) de spécialiste en restauration, assistant(e) en restauration et hôtellerie ou formation équivalente
- Au moins trois ans d'expérience professionnelle dans la restauration après la fin de ton apprentissage
- Un niveau C1 dans la langue de formation correspondante est recommandé
- Attestation de tous les certificats de module requis ou des attestations d'équivalence
- Formation pour formatrices et formateurs en entreprise (CFFE) suivie

Les modules en un coup d'œil :

- Restauration
- Marketing & Vente
- Organisation d'entreprise
- Gestion des collaborateurs
- Finances

Déroulement de la formation, de la journée d'introduction à l'examen professionnel :



Aperçu des coûts :

	Montant facturé	Subventions de la CCNT	Subvention fédérale	Montant restant
Cours, examens de module inclus	CHF 7'400.00	CHF 2'960.00	CHF 3'700.00	CHF 740.00
Examen professionnel	CHF 2'400.00	CHF 2'400.00	CHF 0.00	CHF 0.00

La CCNT verse à l'employeur une indemnité journalière pour chaque jour de cours et d'examen suivi.

Pour bénéficier de la subvention fédérale, tu dois avoir ton domicile fiscal en Suisse et payer toi-même les factures. Tu dois également avoir suivi l'examen professionnel en entier. C'est pourquoi la subvention fédérale ne peut être demandée qu'à la fin de la formation.

Informations complémentaires :
(scan or click)

